

**COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE  
L'AERODROME DE CHAVENAY**

\*  
\* \*  
\*

**Relevé des débats et des décisions**

**Réunion du 27 septembre 2023**

**Etaient présents :**

M. Jehan-Eric WINCKLER, Président, Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye  
Mme GATINEL, Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye  
Mme BIANGI, Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye

**Représentants des communes et collectivités locales concernées :**

M. GOMPERTZ, adjoint au Maire de Chavenay  
Mme BEAULIEU, CASQY, Maire-adjointe Les Clayes-sousBois  
M. PROVOST, adjoint au Maire de Davron  
M. SIMONNEAUX, conseiller municipal de Davron  
Mme LANDRY, conseillère municipale de Thiverval-Grignon  
M. DESBOIS, conseiller municipal de Saint-Nom-la-Bretèche  
Mme BRASSEUR, conseillère municipale de Feucherolles

**Représentants des usagers :**

M. DUMERVAL, Président AUDACE  
M. GAILLARD, Vice-Président AUDACE  
M. DRIEU, AUDACE, Président Aéroclub ARC  
M. MARQUETTE, AUDACE, Président Aéroclub BERTIN  
M. DUBOIS, AUDACE

**Représentants de l'exploitant :**

M. DELATTE, Groupe ADP, Directeur adjoint du Bourget et des AAG  
Mme BOULAY, Groupe ADP, chargée des relations territoriales et de l'Emploi  
Mme GALOPIN, Groupe ADP, manager de l'aérodrome

**Représentants des associations de riverains de l'aérodrome :**

M. LECOQ, Président ADNAC  
Mme GENTILE, ADNAC  
M. BEAULATON, ADECNA  
M. DROUIN, ADECNA  
Mme ROSSI-JAOUEN, FNE IDF

**Représentants des administrations intéressées :**

M. BOUNIOL, DGAC-DSAC Nord, Chef de la Division Aviation Générale  
Major LE QUILLEUC, BGTA Toussus-le-Noble  
Cdt CHATEAU, Cie de Gendarmerie de Saint-Germain-en-Laye  
ADS GUICHARD, Cie de Gendarmerie

La séance s'est tenue le mercredi 27 septembre 2023 à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye, sous la présidence de M. Jehan-Eric Winckler, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye.

Après vérification du quorum, M. le Président signale avoir transmis récemment à la GTA pour analyse une des rares plaintes reçues par la sous-préfecture, à savoir celle du président du Golf de Joyenval à propos d'un Cessna qui avait survolé le terrain de golf à très basse altitude.

Puis il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour (bilans d'activité, des contrôles, et des plaintes) et en points divers (projet de panneaux photovoltaïques et bornes de recharge) en précisant que la question de l'intégration d'une nouvelle association à la Commission ne sera pas examinée à la présente séance, compte tenu de l'absence de son représentant.

## 1. Bilan de l'activité de la plateforme

- Trafic : M. Delatte, Adjoint au Directeur du Bourget et des aérodromes d'aviation générale (Groupe ADP), met en lumière les points clés de l'activité, à savoir :

- Une reprise du trafic en 2021 et 2022, après la période Covid, mais à un niveau plus faible que celui atteint en 2019.

- Un niveau d'activité dynamique en 2023 avec une estimation de trafic pour l'année d'environ 80 000 mouvements si la fin d'année suit la tendance.

- Le trafic de Chavenay est principalement un trafic avions, VFR et IFR, avec une activité ULM (ULM 3 axes) qui progresse et une activité hélicoptères assez marginale.

- Les avions effectuent principalement des tours de piste, c'est l'activité école qui tire la croissance de Chavenay.

- Événements et initiatives : Puis M. Delatte (Groupe ADP) détaille les principaux événements organisés sur la plateforme :

- La promotion de l'avion électrique avec l'organisation de la tournée des aérodromes d'Île-de-France et le déploiement de bornes électriques sur trois aérodromes (Etampes, Pontoise, Toussus). Le projet est de compléter ce dispositif pour inciter à l'utilisation électrique par les clubs et les écoles privées.

- En matière de levier, M. Delatte confirme la mise en place d'un fonds de 500 K€ financé par la Région Île-de-France et par le Groupe ADP pour financer des équipements réducteurs de bruit (silencieux, hélices) à destination des aéroclubs loi de 1901. Un comité de pilotage avec la Région va définir les avions les plus bruyants et qui volent le plus en tours de piste. Des campagnes d'équipement (hélices, silencieux) seront ensuite mises en place pour des résultats attendus d'ici 18-24 mois.

- Le renouvellement des baux est une occasion d'échanges et d'inscription des acteurs dans une démarche de responsabilisation environnementale et de modernisation des flottes.

- Puis M. Delatte (Groupe ADP) remercie l'ensemble de la communauté aéroportuaire de Chavenay pour les initiatives déployées (*cf slides sur les activités de l'AUDACE*) qui contribuent aux bonnes relations et au climat de dialogue.

- Télétravail / Les Jeux Olympiques 2024 :

M. le Président Winckler souligne l'impact des nouvelles modalités d'organisation du travail sur la sensibilité aux nuisances sonores avec des riverains qui réalisent désormais 2 ou 3 jours de télétravail par semaine.

M. le Président fait par ailleurs un point sur les JO : beaucoup d'épreuves (équitation, cyclisme, golf, BMX et vélo de piste) et de centres d'entraînement qui se tiendront dans les Yvelines auront un impact sur les conditions de circulation aérienne et routière pour des raisons de sécurité. Tout ceci aura pour conséquence une restriction des activités aériennes sur les aérodromes du département (Saint-Cyr-l'Ecole, Chavenay...)

La Major Le Quilleuc (BGTA) précise que l'aérodrome de Saint-Cyr sera particulièrement affecté puisque situé dans une ZIT (zone interdite temporaire) avec 18 ou 19 jours de fermeture. Chavenay sera également dans une ZIT mais « à tiroirs » avec une certain nombre de contraintes.

En réponse à une question, M. le Président précise qu'il n'y aura pas de trafic hélicoptères pour VIP sur les aérodromes.

→ **Questions et observations**

Les discussions, au cours de ce point, ont porté pour l'essentiel sur les sujets suivants :

- Les touch and go : modalité de décompte : Pourquoi à Toussus-le-Noble les touch and go sont comptabilisés pour deux mouvements alors qu'à Chavenay ils ne le sont que pour un seul ? (M. Lecoq – ADNAC)

Ce n'est pas pour « endormir les esprits à Chavenay » mais parce qu'un arrêté historique à Toussus fixait un plafond de mouvements qui décomptait les atterrissages et les décollages. Un touch and go comptait donc comme deux mouvements (un atterrissage + un décollage). Cette façon de compter est plutôt corrélée à l'activité commerciale des gros aéroports parisiens. Mais aujourd'hui, sur l'ensemble des aérodromes d'aviation générale les touch and go sont comptabilisés comme un mouvement pour tenir compte de l'activité école et des tours de piste. A Toussus, on compte des deux manières afin de maintenir une unité de calcul par rapport à l'ancienne méthodologie locale. (*réponse de M. Delatte*)

- Les autres technologies immédiatement accessibles en dehors de l'électrique, l'avitaillement en SP98 : Qu'en est-il des autres technologies, type avion Elixir, qui peuvent apporter immédiatement un gain considérable en termes de réduction sonore considérable ? (M. Gentile – ADNAC)

Effectivement l'Elixir, avion tripale, doté d'un moteur Rotax, va arriver à Chavenay. L'aéroclub Bertin confirme qu'il va recevoir d'ici fin 2023 2 avions Elixir moins polluants (consommation moitié moindre d'essence sans plomb) et plus silencieux.

De façon générale, M. Delatte souligne, qu'au-delà de l'avion électrique, ADP mobilise tous les leviers à sa disposition (*cf les points développés ci-après*) pour inciter à

la modernisation des flottes des aéroclubs et des clubs privés. Il mentionne en particulier l'expérimentation avec Total Energies d'un avitaillement en SP98 moins polluant et moins cher (-30 %) sur l'aérodrome de Toussus. Elle vise à inciter les aéroclubs à s'orienter vers les moteurs Rotax et à utiliser le supplément de trésorerie dégagé à moderniser leur flotte. Si cette expérimentation s'avère positive, cette possibilité d'avitaillement en SP98 sera étendue à d'autres aérodromes.

• L'allongement de la piste 10-28, concertation et communication avant travaux, mise en place de managers d'aérodromes : Le projet d'allongement de la piste 10-28 est-il toujours d'actualité ? (M. Lecoq – ADNAC)

M. Delatte (Groupe ADP) confirme que le projet d'allongement complet est toujours d'actualité avec une mise en œuvre en 2025 et le lancement des études en 2024.

M. Lecoq (ADNAC) demande une concertation avec les associations et les communes concernées afin de définir les modalités de réalisation les moins impactantes pour les populations riveraines et un plan de communication pour prévenir les populations qui seront plus touchées par l'utilisation plus intensive de la piste 05-23.

M. Delatte est tout à fait d'accord avec cette suggestion. Il précise que la mise en place de trois managers d'aérodrome (dont Mme Alexandra Galopin pour ce qui concerne Chavenay) a précisément pour objectif d'intensifier la concertation et la communication au plus près des terrains avec les parties concernées.

• Les éléments à fournir dans [plaintesaag@adp.fr](mailto:plaintesaag@adp.fr) lors du dépôt d'un signalement (question de M. Provost – Davron)

La date et l'heure précises, la localisation, éléments nécessaires pour que les services de la DSAC puissent déterminer la trace radar (réponse de M. Delatte – ADP).

### **Approbation du compte rendu de la CCE du 6 septembre 2022**

M. le Président soumet le compte rendu de la réunion du 6 septembre 2022 au vote de la Commission qui l'approuve sans observation, ou correction.

### **2. Bilan des contrôles (Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens de Toussus-le-Noble)**

La Major Le Quilleuc (BGTA), après une présentation des missions de la BGTA de Toussus-le-Noble et de son périmètre d'intervention, dresse le bilan des contrôles effectués en 2023, en précisant que les chiffres ont été arrêtés au 21 septembre 2023.

- Les contrôles plateforme (vérification de la conformité des structures aéroportuaires, mesures de sûreté, contrôles aléatoires des aéronefs) : 14 contrôles réalisés, un peu moins que d'habitude mais il y en aura d'autres d'ici la fin de l'année.

- Les contrôles aux jumelles télémétriques : 15 contrôles (versus 28 en 2022). Les contrôles ont lieu aux emplacements signalés par les riverains et les élus et portent sur le respect des hauteurs et des trajectoires. En 2023, il y a eu plus de contrôles à Chavenay aux jumelles que l'année précédente. Des contrôles ont été également réalisés à Saint-Nom, Feucherolles et à Davron.

La BGTA reçoit beaucoup moins de mails de plaintes directement depuis la mise en place du guichet unique [plaintesaag@adp.fr](mailto:plaintesaag@adp.fr).

La BGTA confirme qu'un gros travail de sûreté sera réalisé en prévision des JO 2024. Par conséquent, il y aura sans doute un peu moins de contrôles aux jumelles en 2024. Toutefois, la BGTA de Toussus-le-Noble va participer en octobre 2023 aux essais des nouvelles jumelles télémétriques de la GTA. Il y aura donc du matériel et des contrôles pour constater d'ici la fin de l'année.

→ **Observations des participants** :

- Problèmes de survol de la commune de Davron.

M. Simonneaux (Davron) signale des problèmes récurrents de survol de Davron. Certains avions ne font pas la boucle et passent au-dessus du village. Il y a moins de signalement parce que les riverains se découragent. Ce sont toujours les mêmes avions qui commettent les infractions (un biplan rouge, un aéronef jaune et un Cessna). M. Simonneaux prévient que la mairie va installer un système de caméras de façon à pouvoir enregistrer les immatriculations des avions contrevenants.

La Major Le Quilleuc encourage les riverains à déposer des signalements car la Gendarmerie est en copie des plaintes transmises, ce qui permet de réorienter ses services plus efficacement.

### 3. Bilan des plaintes enregistrées

M. Bouniol, Chef de la Division Aviation Générale de la DSAC Nord, aborde les points suivants : recensement des plaintes, analyse des chevelus (demande de l'ADNAC), un bilan des suites apportées aux plaintes, et mise à jour de la carte VAC.

- Le recensement des plaintes (de septembre 2022 à septembre 2023) :

- 69 plaintes ou signalements ont été enregistrés dont 13 entre septembre et décembre 2022 et 56 entre janvier et septembre 2023.

- 80 % des plaintes concernent Chavenay (46 plaintes), ce qui s'explique principalement par le fait que Chavenay est dans l'axe de la piste 05-23 et à l'intérieur du circuit de piste.

- Feucherolles (7 plaintes) : c'est principalement la partie sud de Feucherolles qui est concernée avec des avions en vent-arrière vers la piste 05.

- Villepreux (3 plaintes) : cela concerne le nouveau quartier qui est gêné par les exercices de tour de piste basse hauteur (exercice pour apprendre au pilote à se poser rapidement en cas de problème au décollage).

- Les Clayes-sous-Bois (2 plaintes) : c'était des vols de transit en provenance de Toussus-le-Noble à 900 mètres de hauteur.

- Saint-Nom-la-Bretèche (10 plaintes) : cela concerne la partie Ouest de Saint-Nom qui est à proximité de la finale 05.

- Davron (1 plainte) au lieu-dit Chantepie : maison qui est à 50 mètres de la trajectoire idéale du tour de piste

- Analyse des chevelus à la demande de l'ADNAC : journée du 18 juillet de 10h00 à 13h00 au-dessus du point 30 chemin de l'Orme à Saint-Nom-la-Bretèche.



M. Bouniol (DSAC Nord) montre qu'en dehors d'un avion qui est passé très proche, tous les avions sont dans la tolérance et évitent le survol de l'agglomération. C'était une matinée de fort trafic.

- Bilan des suites apportées aux plaintes :

En 2023, la Commission de discipline a infligé 2 sanctions disciplinaires.

Il est rappelé que les sanctions peuvent aller de la lettre de rappel à une suspension de voler de 5 ans.

Il n'est pas possible de préciser la nature des sanctions disciplinaires infligées qui relève de la confidentialité.

- Mise à jour de la carte VAC :

La prochaine version de la carte VAC entrera en vigueur le 22 février 2024. Dans cette nouvelle version un lien renverra vers la charte de l'aérodrome publiée sur un site géré par ADP. Toutes les pilotes, mêmes extérieurs auront donc accès au contenu de la charte.

→ **Questions et observations**

- Demande de l'ADNAC d'un élargissement du cercle bleu à Saint-Nom :

M. Lecoq (ADNAC) fait valoir qu'une petite extension du cercle bleu englobant les 2 fermes de cette zone (cf carte) inciterait les avions à passer 200 mètres plus loin et permettrait ainsi de soulager les riverains. Cela éviterait aussi une probable augmentation des plaintes de la nouvelle Résidence qui va s'ouvrir à Chavenay dans cette zone. M. Lecoq précise bien qu'il ne s'agit pas de sévir puisque de toute façon les pilotes ne seront pas verbalisables mais de trouver un petit aménagement profitable aux riverains.

La Mairie de Chavenay (M. Gompertz) soutient cette proposition « raisonnable ». Il précise que la nouvelle Résidence de 80 logements ouvrira en juin 2024. La commune de Saint-Nom (M. Desbois) appuie également cette suggestion en précisant qu'outre les 2 fermes, 45 maisons seront concernées par cette extension du cercle bleu.

M. Bouniol (DSAC Nord) prend note de cette proposition qu'il va étudier, en précisant qu'il ne voit pas d'opposition de principe à cette modification.

- La comparaison des suites apportées aux signalements de l'année 2023 versus l'année 2022

M. Gentile (ADNAC) observe qu'en 2022 ont été dénombrées 58 plaintes dont 35 % ont donné lieu à une action alors qu'en 2023 sur 69 plaintes, il n'y a eu que 2 sanctions disciplinaires. Pourquoi une telle différence ?

M. Bouniol (DSAC Nord) précise que les 2 sanctions disciplinaires en 2023 n'épuisent pas l'ensemble des actions qui ont pu être faites suite aux plaintes.

Il est convenu, à la demande de M. le Président, que pour l'année prochaine une présentation de l'ensemble des actions réalisées sera faite.

- Questions de l'ADCNAC (M. Lecoq)

M. Lecoq (ADNAC) demande des précisions sur les points suivants :

- *Quelle sera la nature du revêtement de la piste 10-18 qui doit être rallongée ?*

A priori, on devrait rester sur de l'herbe (réponse de M. Delatte – Groupe ADP)

M. le Président rappelle la loi climat prônant un objectif de zéro artificialisation des sols. Dans ces conditions, pour M. le Président, il est « totalement illusoire » d'imperméabiliser la piste 10-18.

Et la Major Le Quilleuc (BGTA) fait observer qu'une piste en dur signifie plus de trafic, en particulier pendant la période hivernale.

- *La piste 10-18, une fois rallongée, pourra-t-elle être déclarée officiellement « piste préférentielle » de l'aérodrome (carte VAC) ?*

Oui, sous réserve que l'analyse de la rose des vents n'indique pas qu'il y aurait un vent du nord intense une grande partie de l'année (réponse de M. Bouniol – DSAC Nord).

- *Est-il prévu une classe supplémentaire Calipso A+ ?*

M. Bouniol (DSAC Nord) et M. Gaillard (AUDACE) qui fait partie du Comité Calipso, confirment la création d'une classe additionnelle A+ à l'indice IP 90 pour prendre en compte l'arrivée de l'avion électrique et sans doute certains avions Rotax.

- Carte VAC : Pourquoi seulement un lien et pas une inscription directe dans la charte puisque la charte apporte des restrictions d'exploitation ? (M. Gentile ADNAC)

Une charte n'a pas valeur réglementaire, c'est un gentlemen agreement, c'est-à-dire une convention entre les parties (usagers, riverains, élus) pour progresser d'un commun accord par le dialogue (M. Bouniol – DSAC Nord).

- Débat sur l'efficacité de la charte

M. Desbois (conseiller municipal Saint-Nom-la-Bretèche) souligne que plusieurs municipalités n'ont pas signé la charte dont la commune de Saint-Nom puisqu'elle n'apporte pas d'amélioration significative aux nuisances sonores subies par les riverains. La charte mentionnait des plages de silence, or il n'y a pas de « silence » puisque pendant lesdites plages de nombreux vols locaux se poursuivent (6 000 vols locaux par an), qu'il y a par ailleurs beaucoup d'avions bruyants ainsi que des trajectoires non respectées qui passent au-dessus du vallon. Tant qu'il n'y aura pas d'amélioration pour les riverains qui se plaignent en mairie, ces municipalités ne seront pas incitées à signer la charte.

M. le Président fait observer qu'il a fait signer cette charte, qu'elle a été acceptée par tous, par le Maire de Saint-Nom, et qu'on ne revient pas sur une charte approuvée.

M. Gaillard (AUDACE), qui a été à l'initiative de la Charte, tient à rappeler que la charte précise bien que les plages mentionnées dans la charte concernent les « tours de piste », c'est-à-dire que, pendant une période définie de l'année, dans les plages, il n'y a plus d'activité école, il n'y a plus de tours de piste.

Pour M. Desbois (Saint-Nom-la-Bretèche) les riverains ne sont pas capables de faire la distinction entre les différents types de vols (tours de piste, vols locaux, voyages). Opinion partagée par M. Beaulaton (ADECNA).

M. Gompertz (Mairie de Chavenay) veut bien admettre que la charte n'est pas « une panacée ». Il souligne toutefois que la charte s'avère un moyen constructif de poursuivre le dialogue et d'améliorer les choses progressivement. Cela permet de prendre en compte des propositions des riverains, comme par exemple la suggestion d'agrandissement des cercles bleus de l'ADNAC aujourd'hui, et d'obtenir des améliorations techniques comme le projet d'allongement de la piste 10-18.

M. Dumerval (AUDACE) soulignent les multiples « événements » organisés par l'AUDACE qui sont autant d'occasions d'entamer le dialogue avec toutes les parties et de voir ce qui peut être amélioré.

- Le plan de révision du PEB

M. Beaulaton (ADECNA) rappelle que son association a envoyé deux courriers aux élus et à la préfecture pour exprimer leurs réticences sur les préconisations du commissaire enquêteur qui semblent peu ambitieuses. Ces courriers ont été sans réponse et il précise que son association est toujours disponible pour discuter de ce sujet.

- M. le Président fait une parenthèse sur l'installation des gens du voyage sur une propriété privée de Chavenay.

#### 4. Questions diverses

##### Panneaux photovoltaïques et bornes de recharge

M. Drieu de l'aéroclub ARC fait le point sur son projet d'installation de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharge électrique.

Concernant les panneaux photovoltaïques, projet subventionné par la région Île-de-France, M. Drieu précise que la DGAC a donné son accord du point de vue de la sécurité et que Mme le Maire de Chavenay est favorable à ce projet.

Concernant les bornes de recharge, une nouvelle borne électrique va permettre de réduire de moitié le temps de charge du Pipistrel, ce qui permettra d'augmenter l'usage de l'avion électrique.

M. le Président observe que le dossier de panneaux photovoltaïques n'est toujours pas complet puisqu'il n'a toujours pas été présenté en commission des sites. Il faut absolument recueillir l'avis de cette commission et prévient que si l'avis de la commission est défavorable, il est rare que la Préfecture aille à l'encontre de l'avis donné.

M. Delatte (Groupe ADP) ajoute que 3 bornes électriques ouvertes à tous ont été inaugurées la semaine dernière. D'autres bornes de recharge électrique *common use* sont envisagées sur d'autres plateformes.

\*  
\* \*



Sans autre question diverse, M. le Président lève la séance après avoir remercié l'ensemble des participants et précisé que la prochaine CCE se tiendra après les Jeux Olympiques, en octobre 2024.

*(La séance est levée à 15 heures 45)*

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'W' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Jehan-Éric WINCKLER